L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux—No. 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 15 JANVIER

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

Par JULES CLARETIE.

XIV—Suite.

Ils demeurèrent quelque temps au chevet de Solignac, et, en ce moment, le colonel, plutôt accroupi qu'endormi, entendait vaguement, comme dans un rêve, comme à travers quelque chose d'étouffé, d'opaque en quelque sorte, le bruit confus de ces voix qui discutaient doucement, tout bas, pour ne point l'éveiller.

Le blessé sentait, devinait qu'il y avait là, à ses côtés, des gens qui parlaient,—qui parlaient de lui sans doute,—qui le regardaient et se penchaient parfois pour l'ausculter, mais il n'avait pas la force de s'éveiller tout à fait pour les regarder, et il éprouvait cette sensation des cauchemars où certaines images vous hantent sans qu'on les puisse secouer, avec cette différence que l'espèce de vision et le bourdonnement qu'il apercevait et qu'il entendait étaient bien plutôt agréables et, loin de l'étouffer, le berçait.

Puis, tout bruit s'éteignit à ses côtés et Solignac devina qu'il était seul. Ceux qui tout à l'heure se trouvaient auprès de son lit s'étaient éloignés. Il lui semblait, dans son demi-sommeil, que c'était un essaim d'abeilles et que l'essaim s'était envolé. Alors, par une de ces singulières impressions, si fréquentes chez les malades, une sorte d'angoisse le saisit à l'idée qu'il était seul; il lui sembla qu'il allait mourir, là, dans ce lit comme au fond d'un fossé et, brusquement, violemment, il rouvrit les yeux et s'éveilla tout à fait.

—Quelle folie! se dit-il. Ah! pauvre corps humain dont la moindre piqûre fait une machine impuissante, une girouette éperdue qu'un souffle condamne à tourner et à retourner en criant!

Il se retrouvait avec une délicieuse volupté dans ce salon coquet, riant, qui sentait la femme de goût, une main délicate, un œil avide d'harmonie. Des *siéges de points* (tapisseries) aux bois dorés, se détachaient sur les tentures de soie unie, plissée de ces gros plis qu'on appelait alors des *tuyaux d'orgue*. Des draperies ornaient les glaces hautes et galbes, pleines de reflets de couleurs et de lumières. Les rideaux des croisées, qui reposaient sur un thyrse, étaient de soie relevés par des torsades de soie accrochées à des patères en forme de sphinx; un lustre de cristal de forme ronde, pendait au plafond et, sur la cheminée, entre deux flambeaux dorés, une pendule représentait un guerrier en casque empenné qui contemplait un médaillon, un portrait de femme, tandis qu'un Amour, scintillant de dorure des pieds à la tête, lançait au chevalier une flèche et un sourire.

Solignac regardait tout cela, tour à tour, avec l'attention un peu enfantine des malades, et trouvait tout cela charmant.

Il n'avait pas remarqué que la porte du petit salon donnant sur une galerie de l'hôtel était demeurée ouverte. C'était par là que les chirurgiens appelés en consultation étaient sortis, et c'était aussi là qu'ils échangeaient leurs opinions sur l'état réel du malade et sur la gravité de la blessure.

Un murmure sourd et confus arrivait jusqu'à Solignac, sans qu'il y prêtât d'abord aucune attention. Il lui semblait que ces voix, assez proches, étaient fort éloignées. Leur confusion même ne lui déplaisait point; elles le berçaient, en quelque sorte. Puis, tout à coup, l'attention du blessé fut attirée par le timbre et l'accent limousin légèrement traînant de Dupuytren, et il entendit distinctement à travers des lambeaux de phrases insaisissables, ces mots *le colonel*, qui revenaient plus d'une fois dans le propos du chirurgien.

On parlait de lui! On prononçait sans nul doute son sort! Il devait y avoir là, avec Dupuytren, plusieurs docteurs appelés. Une curiosité irrésistible, un peu inquiète, s'empara aussitôt du colonel. Etait-il donc vraiment en danger de mort? Et, si le sort le voulait, combien de jours du moins avait-il encore à vivre? L'âpre désir de savoir s'empara de lui tout entier. Il fit un effort violent, se souleva en s'appuyant sur ses coudes et tendit avidement l'oreille vers la porte ouverte. Mais les mots indistincts n'arrivaient pas encore jusqu'à lui. Il se redressa à demi, se laissa glisser le long du lit et, chancelant, s'accrochant et s'appuyant aux meubles, par un effort de géant dont il pouvait mourir sur l'heure, il se rapprocha assez près de la galerie pour entendre Dupuytren qui expliquait à ses collègues le cas particulier soumis à leur diagnostic:

—La blessure du colonel, disait le chirurgien, est une blessure des plus dangereuses. La balle venant de droite à gauche et tirée sans doute de loin et de côté, a frappé le sternum entre la troisième et la quatrième côte. Ces côtes, au très court cartilage, broyées par le projectile, ont évidemment amorti le coup et la balle est arrivée avec une projection très faible dans la cavité thoracique. Le colonel est tombé, non pas foudroyé, mais plutôt comme étouffé, et il a perdu beaucoup de sang. Mon examen scrupuleux a constaté un écrasement du côté gauche du sternum. Les deux côtes atteintes sont broyées fort près de leurs têtes, et comme leurs cartilages sont détruits et entraînés dans la plaie, l'ouverture, aux bords noirâtres, frangés et comme brûlés, est plus grande—vous l'avez remarqué—que celle que produit ordinairement, en déchirant les muscles, une blessure par arme à feu.

Où veut-il en venir? songeait Solignac dont la tête tournoyait déjà, et qui s'affaissait à demi contre le dossier d'un fauteuil.

Dupuytren continua:

—Je me suis, dès hier, mis à la recherche du projectile. La trajectoire de la balle n'est connue. Après auscultation, la respiration ne me paraissant point troublée, le mouvement des côtes demeurant régulier, je puis garantir que le poumon n'est pas touché! Le colonel respirait largement, sans doute, quand il a été frappé, et sa poitrine étant dilatée, le poumon avait un moment découvert le cœur. Cela reconnu, j'ai sondé la blessure avec le stylet et j'ai extrait plusieurs morceaux d'os broyés et de cartilages que voici, plus un morceau de drap entraîné dans la plaie. Ce fragment de drap nous a appris une chose, c'est que la balle n'est pas profondément enfoncée dans le thorax. J'avais espéré un moment amener le projectile à ma portée en retirant le drap, mais tout a été vain. La balle, évidemment amortie, a dû rencontrer un obstacle rond qui a causé immédiatement une déviation. Or, cet obstacle, quel est-il?

—Ce ne peut être que le cœur! répondit une voix que Solignac ne connaissait pas.

—Le cœur! pensa Solignac, portant instinctivement la main à son côté gauche.

—Evidemment, dit Dupuytren. Il n'est pas impossible qu'un projectile atteigne le cœur sans que le blessé soit foudroyé! Des plaies du cœur n'empêchent pas les blessés de parcourir une certaine distance. Bien plus, des balles peuvent se loger, s'encastrer, si je puis dire dans le ventricule droit sans causer la mort du sujet, comme parfois aussi on en a vu qui, traversant la joue, s'enchâtonnaient dans la langue. Vous en connaissez peut-être des exemples; moi, je puis vous citer le cas d'un soldat limousin, frappé au cœur, à Marengo, d'une balle que nul chirurgien n'avait osé extraire, et qui est mort à Pierre-Buffière il y a deux ans seulement—et d'une fluxion de poitrine!

—J'ai, moi, retiré du ventricule droit d'une vieille femme une épingle qui s'y était fichée, dit la voix qui avait parlé tout à l'heure.

Solignac se demandait s'il rêvait, s'il avait la fièvre, si ce qu'il entendait était bien réel. Se sentant faiblir davantage, il se cramponnait au dossier, avide d'en savoir davantage et revoyant—il ne savait pourquoi—le visage blond de Louise de Farges, qui lui souriait et qui semblait le supplier de vivre.

—Oui, je veux vivre, je veux vivre! pensait le colonel, vivre pour aimer, vivre pour me venger, vivre, vivre!...

—Je suis certain, continua Dupuytren, que la balle s'est, dans le cas présent, logée dans un repli du péricarde, et l'hémorrhagie et les étouffements du blessé m'assurent qu'elle presse sur le cœur, sur son ventricule droit. Le péricarde est-il déchiré? La balle peut-elle frapper le cœur en tombant dans la cavité et déterminer brusquement tous les accidents consécutifs? Je le crains, je le crois, je l'affirme, et nous condamnerons avant tout le malade à une immobilité absolue.

—L'immobilité!

Ce mot causa comme de l'effroi à ce soldat, l'action vivante, le mouvement fait homme, et qui, debout, apprenait qu'il venait, en se relevant, de risquer sa vie.

Cette vie, cent fois il l'avait jouée sur le champ de bataille, et la face camarde de la mort ne lui avait jamais amené sur les lèvres qu'un sourire ironique. Mais succomber ainsi, dans un guet apens obscur, mourir sous le toit d'une femme faite pour être aimée et qu'il faut quitter à l'heure où on va lui dire: je vous aime; cela paraissait, non seulement lugubre, mais ridicule et niais au beau Solignac, qui écoutait les paroles de Dupuytren comme le condamné écoute tomber la sentence des lèvres de son juge.

—Messieurs, reprenait le chirurgien, je tiens à ce que vous soyez bien de mon avis. Quelles sont les chances heureuses d'une recherche du projectile? Ces chances me paraissent nulles. Les courir, c'est, au contraire, s'exposer inutilement à foudroyer le malade. Donc, que faire?

—Attendre, dit une troisième voix.

—C'est mon avis. Après avoir examiné, pour ainsi dire, le passé et le présent de la blessure, regardons l'avenir. Eh bien! ou le cas actuel se terminera par l'élimination de la balle, sortant de la plaie demeurée fistuleuse, ou il se formera autour du projectile un kyste qui l'arrêtera là et le laissera logé tout près du cœur. Quant à pratiquer une contre-ouverture par une opération quelconque, je vous le dis, il y a là un danger, un danger qui peut être mortel. Pansons donc le blessé et souhaitons, comme Ambroise Paré, qu'une autre puissance le guérisse!

—C'est mon avis, répondit quelqu'un.

—C'est aussi le mien, dit un autre.

—Donc, reprit Dupuytren, en manière de conclusion, l'immobilité, l'affaiblissement, les saignées. Il ne faut laisser au blessé que la quantité de sang absolument nécessaire. Et, s'il échappe jamais au danger présent, nous lui répéterons que la moindre émotion, le moindre mouvement peut foudroyer un homme dont une balle enkystée menace le cœur à toute heure! Le colonel de Solignac vivra, mais avec cette menace en matière d'épée de Damoclès: La même balle qui vous a épargné peut vous tuer. Prenez garde!

Soit que ces derniers mots, cruels, implacables comme la vérité et comme la science eussent amené chez Solignac une révolution subite, soit que l'effort insensé qu'il avait fait pour se traîner jusqu'à la porte eussent épuisé ses forces imprudemment surexcitées, il sentit alors, au côté gauche, vers la région du cœur, une douleur atroce et, ses mains n'ayant plus la force de serrer le dossier du fauteuil, il tomba de toute sa hauteur sur le tapis, lourdement, en poussant un cri.

Il croyait bien que cette fois c'était la mort, et, en tombant, sa dernière pensée avait été un regret, un soupir perdu vers cette comtesse de Farges qui ne lui était apparue que pour disparaître, et ses lèvres mourantes avaient, avant de se fermer, murmuré un nom:

—Louise!

Au bruit de la chute, les docteurs accoururent. Dupuytren se frappa le front avec colère en apercevant le blessé étendu.

—Il écoutait! dit un des chirurgiens.

—C'est se tuer volontairement, fit Dupuytren... Ah! le malheureux!

On porta vivement Solignac sur le lit. L'évanouissement fut long. Dupuytren le croyait mortel.

Louise de Farges, toute pâle, était accourue dans la galerie.

—Eh bien? dit-elle avec angoisse à l'un des docteurs.

—Eh bien, madame, la mort passe bien près de cette maison. Nous la chasserons peut-être. Mais il ne faut au blessé ni une émotion, ni un geste, ni un cri. C'est un mourant qui est là, mais s'il survit, le colonel de Solignac, condamné à l'immobilité, ne sera plus qu'un mort vivant!

—Lui! s'écria la comtesse éperdue. Ah! c'est impossible! On le sauvera! Vous le sauverez!

—Pour un peu, fit Dupuytren qui sortait du petit salon bleu, le colonel mourait entre nos bras. Il s'était levé. Madame, si vous voulez que M. de Solignac vive, il faut qu'il demeure cloué là, sur ce lit, ne remuant pas plus qu'un cadavre. Sans cela il est perdu.

—Bien, dit Louise de Farges.

—Qu'on le surveille nuit et jour, qu'on ne quitte pas son chevet. Il a son ordonnance ici?

—Oui, mais ce soldat ne fût-il pas là que quelqu'un demeurerait là pour sauver le colonel.

—Et qui donc? fit Dupuytren.

—Moi, docteur!

Le chirurgien s'inclina avec une courtoisie qui n'était pas sans admiration.

Dupuytren, comme Louise de Farges elle-même, mettait sur le compte de la charité, un dévouement qui n'était peut-être pas très éloigné du domaine de l'amour.

(*A continuer.*)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bandes dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,799 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura omis les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C.F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Passage $1.10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer CAMELIA
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de [illegible] heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à [illegible] heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
22 avril75—1an   Au No 30 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. I. ADNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.
Le consigné prend le fret et donne les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 33 de la rue des Magasins.

Attakapas et [illegible].
Ligne du Têche, de Walker & Lyon.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,
CLARKSVILLE, Capitaine, Abe Smith, commis Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.
IDA, Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Bock, part SAMEDI, 15 janvier, à heures P. M.
Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
18déc—1m   No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,
28sept—1m   No 26 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA, H. H. Bread, capitaine. T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 108 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
4oct—

POUR LES OPELOUSAS
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA,
G. C. Picket, capitaine. A. Meynier, commis,
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.
Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
13 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST. MARY,
Capitaine F. [illegible], commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur BART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 108 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc.—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Junel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans pour Baton-Rouge, tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES matin.
Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur H. L. HODGE,
Capitaine JASP. McELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
24juil—6m   No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville.
Le Samedi, à 10 A. M. — Le Dimanche à 6 A. M.
Le Lundi, — Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON; J. O. BERGERON, Commis; Commis. E. LEBLANC.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent, No 30 de la rue Conti.
29 oct—

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.
Le rapide et sûr bateau à passagers.
ROBT. YOUNG, W. H. Daniel, Capt. J. M. Daniel et F. Dalferes, commis.
Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents, No 3 rue Tchoupitoulas.
8nov—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin, M. H. Landry, commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 8 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et de White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur MARY IDA.
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il arrivera de retour, les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes ... [illegible]
Tiré en sus ... 1,457 ..
Bons des E. U. pour garantir la circulation ... 260,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques ... 2,250 00
Dû par des agents de rachat et de réserve ... 8,277 ..
Dû par d'autres banques nationales ... 6,898 31
Dû par des banques et des banquiers d'Etat ... 851 07
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées ... 3,146 15
Primes payées sur bons des E.-U. ... 24,000 00
Chèques et autres items au comptant ... 290 40
Echanges pour le Clearing-House ... 30,085 97
Billets d'autres banques nationales ... 10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels ... 645 ..
Espèces ... 644 13
Billets Legal Tender ... 8,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats ... 9,00 00
Total ... $714,922 ..

PASSIF

Capital payé ... $260,000 0
Surplus ... 1 000
Autres profits non partagés ... 2,858 44
Billets de la Banque nationale en circulation ... 175,150
Dépôts individuels ... 286,327 ..
Certificats de dépôts payables sur demande ... 2,860 ..
Certificats de dépôts à terme (time) ... 2,000 00
Dû à d'autres banques nationales ... 958 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat ... 2,776 ..
Total ... $714,922 ..

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.
JOHN H. PIKE, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre 1874.
GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sangelier, samedi 22 janvier.
AMERIQUE, Pouzolz, samedi, 5 février.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tous le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BEBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
nov—4m   Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme ci-dessous —
De Brême. — de la Nlle-Orls.
Hannover... 15 sept. — 14 oct.
Frankfurt... 18 oct. — 18 nov.
Hannover... 24 nov. — 21 déc.
Frankfurt... 25 déc.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or. Entrepont ... 36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême
Chambres ... $150 en or. Entrepont ... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $25 en or. Entrepont ... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton et le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés ici.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
4oct—1an   Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.
Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi 19 janv. à 5 P. M.
L'assurance sur ce qui est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage... $60.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, rue Carondelet No. [illegible]
mai—1an

CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 5 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
4déc—   Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.
GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST,
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:
—DEPARTS—
Exprès du jour ... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle ... 5:00 p. m.
—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle ... 10:00 a. m.
Exprès du jour ... 9:30 p. m.
Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.
Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
21 Nov.—   D. B. ROBINSON, Surintendant.

THE MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22nd.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:
—DEPART—
Day Express ... 7:30 a. m.
Through Express and Mail ... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail ... 10:00 a. m.
Night Express ... 9:30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New York and Eastern cities.
Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
21 Nov.—   D. B. ROBINSON, Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour ...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.
Départs de la ville. — Départ du Lac.
[illegible]
Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai—   Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. — ARRIVEES.
Express ... 7:30 A. M. | Express ... 12:30 A. M.
Malle ... 5:37 P. M. | Malle ... 10.0 A. M.
Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. — ARRIVE.
Express...7:30 A. M. | Express ... 12.30 P. M.
Mail ...5:37 P. M. | Mail ... 10 01 A. M.
The accomodation train depart on SATURDAY at 3.40 A. M. and arrive SUNDAY at 9.15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 29 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, reste fixé pour le moment. Des contrats spéciaux pour le fret sur marchandises expédiées pour ces points d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 8 heures: le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.
Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie ... $485,120 56
Sur risques de mer ... 53,982 84
Sur risques de rivières ... 24,294 — $563,497 ..
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 53
Primes remboursées ... 33,222 73 — 199,824 26
$463,673 ..
Plus intérêts ... 35,286 14
$504,... ..
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances ... $45,108 90
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer ... 57,422 48
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur ... 51,427 65 — 270
Dépenses générales ... 64,250
Taxes ... 19,430
Commissions ... 35,550
Réfraction (rebate) ... 51,494 30 — 476,538
Bénéfice net ... $27,306
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse ... $65,050 ..
Primes en voie de recouvrement ... 92,122 77
Garanties et billets hypothécaires ... 211,863 84
Effets à recevoir pour primes 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds ... 189,815 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions ... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission ... 8,767 31
Dû par des compagnies d'assurances ... 7,390 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp ... 70,862 77
Autres propriétés foncières ... 20,522 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement ... 1,675 73
Compte suspendu ... 3,970 16
782,840 ..
PASSIF.
Capital ... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés ... 6,737 15
Réclamations contre la compagnie ... 4,296 73 — $677,635
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation ... $80,926 ..
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1876.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain,
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1876.
DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER,
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:
Sur risques de feu ... $114,053 ..
Sur risques de mer ... 69,281 27
Sur risques de rivières ... 28,866 ..
Total des primes ... [illegible]
Moins primes rendues ... 3,154 77
Primes acquises ... $189,546
Déduit—Pertes par le feu ... $45,105 ..
Pertes sur mer ... 42,115 79
Pertes sur rivières ... 15,475 ..
$102,696 ..
Réassurances ... 5,216 79
Réfactions (rebate) ... 3,543 27
Taxes ... 7,460 ..
Loyer ... 2,750 ..
Dépenses, et profits et pertes ... 34,615 ..
Réservé pour primes non-terminées ... $27,8..
La Compagnie possède l'ACTIF suivant: Capital en Stock-notes
Comptant ... $2,4..
Comptes en voie de collection ... 18,...
Billets recevables ... [illegible]
Prêts sur garanties ... 22,0..
Prêts sur hypothèques ... $1,846 ..
Stocks et Bons ... 5,278 ..
Installations de bureaux et meubles ... 2,009 ..
En mains d'agents en Europe, etc. ... 5,125 ..
Moins intérêts non-payés et dividendes ... [illegible]
$324,229 ..
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 10me jour janvier 1876.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1876:
A. Baldwin, S. Henderson, C. P. Blancas,
A. Tertrou, O. Bercier, C. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
S. Huft, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau,
[illegible]

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 août 1875.
Primes sur l'incendie ... $129,031 46
Primes de mer ... 24,310 02
Primes de rivières ... 6,967 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1874 ... 21,090 ..
Total ... $181,3..
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année ... 50,136 ..
$211,263 ..
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie ... $64,017 ..
Sur les risques de mer ... 17,8.. ..
Sur les risques de rivières ... 18,321 71—100,544
$110,329 ..
En moins,
Réfaction (rebate), 25 pour cent ... $5,562
Réassurances ... 15,6.. 4
Dépenses, taxes, licence, intérêt ... 2,446 ..
Réservé pour pertes non réglées ... 20,002 ..—48,661 ..
Bénéfice net ... $61,567 ..
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantie ... 394,087
Primes en voie de recouvrement ... 421 ..
Actions bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc. ... 8,255
Propriété foncière ... 1,600
Billets d'actions (stock notes) ... 263,236 51
$583,555 ..
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1875.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé ... 10 pour cent
Dividende sur le surplus ... 5 ..
Dividende sur primes remboursées ... 15 ..
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.
DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, L. L. Hass,
J. A. Braze, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas S. Lamphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
O. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. R. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms.
Passports procured from Washington.
Residence No 152 Esplanade Street.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,
104 ...rue du Canal...104
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu ... $559,621 ..
Sur risques de mer ... 53,566 10
Sur risques de rivières ... 55,993 08
Total des primes ... $673,180 ..
En moins, primes non expirées ... 121,466 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 ... $546,692 ..
Pertes payées—
Sur risques d'incendie ... $257,344 41
Sur risques de mer ... 47,782 44
Sur risques de rivières ... 22,244 55
$327,378 ..
Taxes ... 26,009 ..
Réassurances et primes remboursées ... 26,549 73
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt ... 54,690 07
$434,280 07
Profit ... $102,431 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières ... $282,814 42
Bons de la ville ... 218,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres ... 73,511 90
Billets garantis par hypothèque et gages 227,279
Effets à recevoir ... 38,817
Primes en voie de recouvrement ... 94,404
Bons de l'Etat ... 650
Actions d'assurance ... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp ... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association ... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall ... 5000 00
En caisse ... 108,587 29
$1,222,899 ..
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
R. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $201,306 60
Primes de mer ... 42,344 81
Primes des rivières ... 112,116 32—$355,767 73
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées ... 276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie ... $69,247 86
Sur risques de mer 15,447 82
Sur risques de rivières ... 55,553 91—$140,248 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c ... 73,706 22—214,054 22
Laissant (après paiement de 15 pour cent sur le capital ... $62,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir ... $42,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 45,943 23—$88,617
Prêts sur actions, sur demande 17,439 58
Argent en banque ... 83,089 94—100,529 ..
Propriétés foncières ... 118,759 43
Bons de la ville, actions de banques et autres ... 183,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c ... 37,514 1
Total de l'actif ... $610,301 91
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 21 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui ont droit au dit dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, F. M. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, B. B. Post,
Edward Pilsbury, John R. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
26mai—

BILAN DE LA BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes ... $752,573 ..
Tiré en sus ... 4,342 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 200,000
Bons des Etats-Unis en caisse ... 150,000 ..
Autres actions et Bons ... 26,995 ..
Dû par des agents de réserve et de rachat ... 50,697
Dû par d'autres banques nationales ... 7,166 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat ... 1,881
Propriété foncière, mobilier et installations ... 3,800 ..
Dépenses courantes et taxes payées ... 11,163 ..
Primes payées ... 40,000 0
Echanges pour le Clearing-House ... 104,313 ..
Billets d'autres banques nationales ... 3,375 ..
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 641 ..
Espèces ... 27,673
Billets Legal-Tender ... 210,110
Total ... $1,631,469 ..
PASSIF:
Capital payé ... $300,000
Surplus ... 37,000
Autres profits non partagés ... 27,029
Billets de banques non rachetées ... [illegible]
Dividendes non payés ... 349 ..
Dépôts individuels ... $866,591 73
Certificats de dépôts, payables sur demande ... 600 ..
Chèques certifiés ... 11,312
Chèques de caissiers non payés ... 24,327—1,236,162 ..
Dû à d'autres banques nationales ... 13,255 ..
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat ... 3,690 ..
Total ... $1,631,469 ..
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. ROEHL, caissier.
Signé et juré pardevant moi, ce 8 octobre 1875.
JOS. COHN, Notaire Public
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. P. CAIN.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues ... $187,135 ..
Pertes par incendies sur mer et rivières payées ... $64,547 ..
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc ... [illegible]
134,821 ..
$52,314
Total du Passif ... [illegible]
DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
[illegible], E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, [illegible],
J. N. Schwartz, Chas. Engsfeld, [illegible],
Louis Schwartz, M. Frank, F. Rickert,
E. Weissenbach, H. E. Gogreve, F. Reiter,
R. Wild—

Notice to Tax Payers.
THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.
JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange Alley

Avis aux Contribuables.
LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.
JOHN T. DUFOUR,
1er oct.—1m.   No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES,

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37 ...Rue Carondelet...37
Nlle-Orléans, 29 mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:
PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie ... $569,073 63
Sur risques de rivières ... 231,229 73
Sur risques de mer ... 44,116 41—$835,419 ..
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875 ... $89,742 00
Primes remboursées ... 9,925 50— 99,667
Montant net des primes ... $735,7..
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie ... $124,967 80
Sur risques de rivières ... 126,482 58
Sur risques de mer ... 8,630 65—$260,179 ..
Réassurances ... 14,369 ..
Réfaction (rebate) ... 15,692 81
Taxes d'Etat et de Ville ... 22,613 46
Dépenses brutes, bureau local et agences ... 52,299 81
Profits et pertes ... 14,061 40—$390,582
Balance ... $145,159
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus ... 108,054
$253,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû ... 110,000
Bénéfice net ... 143,224 ..
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements ... 23,094 ..
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4 ... $117,130
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $394,463 15
Comptes en voie de recouvrement ... 50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons ... 582,223 04
Effets à recevoir à courtes échéances ... 25,011 45
Actions de banques et autres actions ... 218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville ... 78,549 55
Bons de la ville et autres bons ... 119,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana ... 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association ... 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs ... 2,000 00
Propriétés foncières ... 65,125 00
PASSIF.
Capital ... $1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés ... 89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875 ... 177,865 22
Ce surplus (surplus ... 118,918 65—1,486,215
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 29 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.
Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie: (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($41,789 ..) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Sect.
DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John L. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. L. Warren, James S. Prestidge,
S. T. Stuckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. R. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm. J. Behan,
H. F. Eshleman.

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du Vendredi 1er octobre 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes ... $1,169,436 ..
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,000 ..
Autres actions, bons et hypothèques ... 35,851 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve ... 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales ... 21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat ... 78,079 ..
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 140,174 27
Dépenses courantes et taxes payées ... 13,642
Primes payées ... 55,600
Echanges pour le Clearing House ... $162,422 29
Billets d'autres banques nationales ... 3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 1,800 00
Espèces ... 2,722 ..
Billet legal tender ... 153,486 00— 357,979 71
Bons de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation ... 25,000 00
Total ... $2,571,756 ..
PASSIF.
Capital payé ... $500,000 ..
Surplus ... 28,390 54
D'autres profits non partagés ... 25,580 ..
Billets de banque nationale non-rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $962,702 ..
Certificats de dépôts sujets à demande ... 2,000 ..
Chèques certifiés ... 22,013 01
Chèques du caissier non payés ... 100 00— 996,815 ..
Dû à d'autres banques nationales ... 59,439 ..
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat ... $1,420 0
Total ... $2,571,756 ..
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins: ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER, } Directeurs

New Orleans Credit Foncier Association.
Bureaux No 45 de la rue Vieille-Levée.
—QUATRIEME ETAT ANNUEL—
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:
Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... 5,345 ..
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance ... 347 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière ... 1,281 45
$7,024 14
Bénéfice net ... 112 94
$7,137 08 $7,137 08
L'actif de la Société est comme suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur ... $84,905 77¼
Propriétés foncières ... 9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat ... $1,681 41
Currency des Etats-Unis ... [illegible]
Effets à recevoir ... 7,160 15
Divers débiteurs ... 590 77
Installations ... 1,000 00
Intérêt courant ... 255 28
105,173 ..
Actions payées en plein ... 73,150 00
Actions payées en partie ... 3,792 25
Scrip ... 4,820 00
Dividende No 1 non-réclamé ... 127 20
Effets à payer ... 469 00
Divers créanciers ... 405 70
Surplus de l'actif ... 15,470 22   105,173 ..
Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, le 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire public
22 oct—1m

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1875
Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.
Primes d'incendie ... $32,641
Primes de rivières ... 1,119 ..
Total des primes ... [illegible]
En moins—primes non expirées ... 15,878 ..
Montant net des primes ... [illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées ... $226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts ... 12,184 ..
Montant réservé pour pertes non réglées ... $5,546 ..
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $205,050 ... $151,329 ..
Propriétés foncières appartenant à la compagnie ... 17,580 ..
Prêt garanti par des actions ... 1,650 00
Actions appartenant à la compagnie ... 17,550 00
Bons des Etats-Unis ... 5,550 00
Effets à recevoir ... 2,224 ..
[illegible] 8 pour cent d'intérêt ... 18,850 0
[illegible]
Primes en voie de recouvrement ... 17,430 ..
Effets à recevoir pour primes ... 309 ..
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier ... 12,419 ..
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence ... 2,049 ..
Capital souscrit, en voie de règlement ... 68,451 ..
$365,962 ..
PASSIF.
Capital, 4,123 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action ... $312,750
Montant réservé pour garantir sûrement tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées ... 17,938 ..
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé ... 17,938 ..
Montant réservé pour perte non réglée ... 5,546 ..
Salaires non payés ... 763 ..
$365,962 ..
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1875.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes ... $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 15,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés ... 96,731 95
Dû par d'autres banques nationales ... 22,096 ..
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 153,018
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 129,715 10
Dépenses courantes et taxes payées ... 28,563 69
Primes payées ... 55,8 00
Echanges pour le Clearing House ... $121,815 ..
Billets d'autres banques nationales ... 34,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) ... 2,875 79
Espèces ... 77,279 17
Billets Legal Tender ... 466,522 00 — $705,898
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation) ... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent) ... 4,000 00
Total ... $2,996,545 ..
PASSIF.
Capital payé ... $850,000 ..
Surplus ... 35,590 ..
Autres profits non-partagés ... 27,474 ..
Billets de banque nationale, non rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 5,921 15
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts ... 7,000 00
Chèques certifiés ... 12,550 56
Chèques du caissier, non payés ... 180 00— 1,342,521 ..
Dû à d'autres banques nationales ... 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat ... 91,4.. 65
Total ... $2,996,545 ..
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 1ème jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins: G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120 ...RUE DE LA COMMUNE...120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu ... $80,585 60
Mer ... 13,389 20
Rivières ... 19,181 23—$112,... 13
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874 ... 15,746 60
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 ... 17,200 00
Montant net des primes ... [illegible]
Perte par le feu $9,619 84
Pertes sur les rivières ... $9,541 — [illegible]
Réfaction (rebate) ... 25,234 ..
Réassurances ... 3,689 ..
Primes remboursées ... 1,325 10
Taxes ... 14,211 60
Casuel ... 2,170 42
Loyers ... 6,533 33
Dépenses ... 15,409 46
$117,398 ..
Moins Intérêts profits et pertes ... 20,192 18 — $97,7..
Bénéfice net ... $34,..
ACTIF.
Effets à recevoir ... $236,934 43
Mobilier ... 4,922 93
Actions du Harber boat ... 650 00
Bons de la Ville ... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat ... 1,600 00
Comp pour recouvrements net ... 14,872 51
En caisse ... 95,100 00
$347,412 ..
Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] 1875.
E. J. IVY, Notaire Public
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande [illegible]

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
31 décembre 1874.
ACTIF.
Billets escomptés ... $553,758 22
Prêts sur demande ... 83,265
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation ... 300,000
Primes sur les bonds ci-dessus ... 28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation ... 13,500
Actions et bonds divers ... 13,363
Dû par des banques et des banquiers éloignés ... 8,165 0
Mobilier et accessoires ... [illegible]
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main ... 112,000
Comptant en caisse ici ... 451,529 ..
De dans les banques de New-York ... 204,350 1 — 768,490 ..
Total de l'actif ... $1,890,441 ..
PASSIF.
Capital payé ... $300,000
Excédant de fonds ... 27,000
Billets émis ... 267,100
Dépôts ... 1,172,304 ..
Dû à des banques et à des banquiers éloignés ... 54,198
Profits bruts pendant les 6 derniers mois ... 27,866 ..
Moins dépenses et taxes ... 19,606 57
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires ... 48,366 ..
Total du passif ... $1,890,4..
LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYE ... $500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.
Montant net des primes, escompte et intérêt ... $234,275
Pertes, dépenses, taxes ... $196,868 76
Fonds de réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent ... 59,626 54
256,515 ..
Bénéfice net ... $78,361 12
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir ... $409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement ... 129,775 71
$539,645 77
Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 81 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
S. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALOUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEBB, GEO. JONAS,
S. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.
Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1875:
Primes non expirées durant l'année terminée le 31 décembre 1874, y compris les Risques non terminés de 1873 ... $132,83.
Primes sur les Risques de feu ... $120,460 ..
Primes sur les Risques de rivières ... 32,311 45
Primes sur les Risques de mer ... 35,723 ..
Moins les primes rendues ... 3,775 ..
Moins les primes sur Risques non terminés en 1875 ... 60,887 08 — 64,414
Primes nettes pour l'année 1875 ... $14.,605 14
Déficit pour l'année 1874 ... 23,346 83
$136,554 ..
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu ... $65,957
Sur les Risques des rivières ... 10,
Sur les risques de mer ... 35,723 ..
Réassurances ... 451
Taxes ... 373
Réfaction au lieu de scrip ... 15,964 ..
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer ... 35,797 ..
Intérêt sur les Scrips non encore payés ... 4,806
$54,965 ..
Moins escompte et intérêts ... 25,612 .. — 29,375
$156,554
Pertes non réglées ... 20,00.
$136,55.
La Compagnie possède l'actif suivant:
En caisse ... $20,408 ..
Effets à recevoir sur prêts et sur gages ... [illegible]
Effets à recevoir sur Primes ... [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement ... 81,06.
Propriété foncière ... 30,00.
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans ... 395,546 ..
Actions de Banques ... 64,200 ..
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock ... 4,000 ..
Actions du Harbor Protection Company ... 836 ..
Bons de la Grand Loge des Maçons Libres et Acceptés ... 1,500
Bons I. O. O. F. Hall Association ... 5,00.
Actions de Compagnie d'assurance ... 2,5..
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association ... 3,
Compte [illegible] Bons et Actions ... 255,154
L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'atteste ma signature et le sceau.
ANDREW HERO.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $90,894 55
Primes sur les rivières ... 13,066 58
Primes maritimes ... 8,542 ..
112,492 15
Moins, primes remboursées ... 2,425 ..
$110,067 ..
Pertes payées dans l'année —
Pertes par l'incendie ... $22,13. ..
Pertes sur les rivières ... 16,42. ..
Pertes sur mer ... 516 ..
$39,4.. ..
Réassurances ... 4,589 ..
Loyer ... 2,500 ..
Taxes ... 3,35. ..
Réfaction (rebate) ... 10,277 ..
Dépenses, moins l'escompte et intérêt ... 4,467 ..
Réservé pour risques non terminés ... 27,171 .. — 92,804 ..
16,263 ..
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement ... 5,7.. 67
Prêts garantis par hypothèque ... 21,000 ..
Effets à recevoir pour primes ... 12,460 ..
Actions, bons et autres obligations ... 142,590 ..
Propriété foncière ... 5,447 ..
Primes en voie de recouvrement ... 18,1.. ..
En caisse ... 27,06. ..
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai 1875.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 1 Janvier 1874.
ACTIF:
Prêts et escomptes ... $556,394 ..
Bonds des Etats-Unis ... 440,000 ..
Primes sur Bonds des Etats-Unis ... 73,754 ..
Diverses actions ... 17,773 ..
Dû par Banques et Banquiers ... 8,300 ..
Propriétés foncières, meubles et installations ... [illegible]
Dépenses courantes ... [illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders) ... [illegible]
Billets de Banques Nationales ... 11,3.. ..
Or ... 14,5.. ..
Chèques sur banques locales ... [illegible]
$1,867,523 ..
PASSIF.
Capital payé ... $500,000 ..
Surplus ... 21,382 ..
Circulation ... [illegible]
Dépôts ... [illegible]
Chèques du caissier ... [illegible]
Escompte, Intérêt et Change ... [illegible]
Dû à Banques et Banquiers ... [illegible]
Dividendes non-réclamés ... [illegible]
$1,867,523 ..